

groupemutuel

Votre spécialiste
en assurances
santé



Groupe Mutuel

Vous protéger sur tous les plans

➤ Le **Groupe Mutuel** est l'unique assureur global de personnes en Suisse

Qu'entendons-nous par là? Cela signifie que nous sommes en mesure de répondre aux deux sujets de préoccupation majeure de la population: **la santé et la prévoyance.**

Les produits, informations et conseils que nous offrons à nos assurés, particuliers et entreprises, et à l'ensemble de la population, nous permettent de garantir sécurité et sérénité à tous.

En plaçant la personne au cœur de notre métier, nous construisons et entretenons une relation forte avec nos assurés.



Groupe Mutuel

A vos côtés, tout au long de votre vie, en toutes circonstances

➤ Vous écouter, vous connaître et **vous accompagner**

Parce qu'il existe autant de modes de vie que d'individus, nous avons fait de l'écoute et de la connaissance des personnes **notre raison d'être**.

Bienveillance, proactivité et responsabilité guident notre approche et sont un reflet fidèle de la relation de respect et de solidarité que nous entretenons avec nos assurés.

Cette priorité placée sur l'humain nous anime à proposer des solutions innovantes, personnalisées et complètes, et nous pousse à toujours anticiper les futurs besoins de chaque individu.



➤ Activités dans le domaine de l'assurance-maladie

Le **Groupe Mutuel** vous propose **une gamme complète d'assurances** destinées aux particuliers sous sa marque **Santé**.

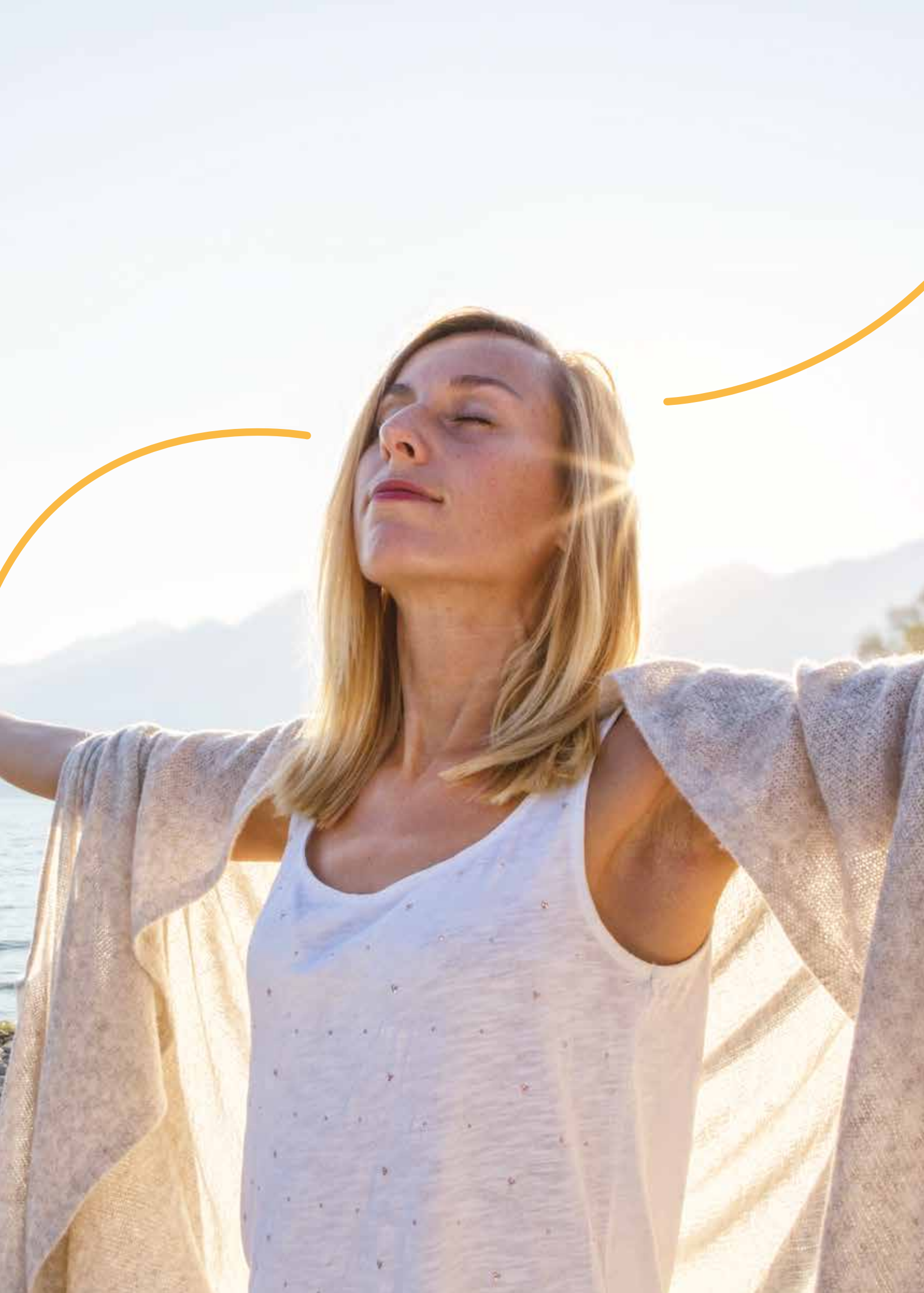
Il est à même de vous offrir **un vaste choix de couvertures d'assurance** de personnes, que ce soit dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins ou celui des assurances complémentaires.

➤ Assurance obligatoire des soins (LAMal)

- Modèle standard
- Modèles alternatifs

➤ Assurances complémentaires (LCA)

- Combinées hospitalisation et soins
- Frais d'hospitalisation
- Soins complémentaires
- Indemnités journalières, rentes et capitaux



L'assurance de base

↳ L'assurance obligatoire des soins vous garantit une couverture de base de vos frais de santé.

Elle prend en charge les principaux soins en cas de **maladie, de maternité ou d'accident**. Outre le modèle standard d'assurance de base, **le Groupe Mutuel vous propose des modèles alternatifs d'assurance destinés à vous offrir ce qui se fait de mieux dans le domaine médical** tout en vous permettant de bénéficier de primes particulièrement attractives.

↳ Franchises à option

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre prime d'assurance si vous optez pour une des franchises à option suivantes:

Pour les adultes:


CHF 500.-, CHF 1000.-
CHF 1500.-, CHF 2000.-
ou CHF 2500.-

Pour les enfants:

CHF 100.-, CHF 200.-
CHF 300.-, CHF 400.-
CHF 500.- ou CHF 600.-




Assurance de base – Modèle standard


Nom du modèle	Type de modèle	Devoir préalable en cas de problème de santé	Procédure à suivre pour consulter un autre fournisseur de soins que celui recommandé initialement	Disponibilité
 Standard	Traditionnel Libre choix du médecin	Aucun	Aucune	Dans tous les cantons

En cas de problème de santé, vous pouvez choisir librement le médecin que vous souhaitez consulter.

Assurance de base – Modèles alternatifs

Nom du modèle	Type de modèle	Devoir préalable en cas de problème de santé	Procédure à suivre pour consulter un autre fournisseur de soins que celui recommandé initialement	Disponibilité
 PrimaFlex	Modèle flexible Partenaire de télémédecine ou pharmacies MPR* facultatif	Appeler le partenaire de télémédecine OU aller à la pharmacie OU consulter le MPR*	Aucune	Dans tous les cantons

En cas de problème de santé, vous pouvez librement choisir quel partenaire contacter.

 SanaTel	Télémédecine Partenaire de télémédecine Pas de MPR* à choisir	Appeler le partenaire de télémédecine	Aucune	Dans tous les cantons
--	--	---------------------------------------	--------	-----------------------

En cas de problème de santé, vous devez contacter préalablement le partenaire de télémédecine.

 PrimaCare	Médecin de famille MPR* à choisir	Consulter le MPR*	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	Dans tous les cantons
--	---	-------------------	---	-----------------------

En cas de problème de santé, vous devez consulter préalablement votre MPR*.

 OptiMed	Réseaux de soins MPR* à choisir dans la liste du réseau (pas de liste pour les enfants)	Consulter le MPR*	Fournir un bon de délégation signé par un médecin	AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GR, LU, NE, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH
--	---	-------------------	---	--

En cas de problème de santé, vous devez consulter préalablement votre MPR*.

Les règles applicables aux modèles alternatifs sont définies dans les conditions particulières, disponibles sur notre site Internet, et prévoient certaines dérogations aux devoirs de la personne assurée (cas d'urgence, etc.).

*MPR = Médecin de premier recours (médecin de famille)

Les compléments

➤ **Le Groupe Mutuel Assurances GMA SA vous propose une gamme complète d'assurances complémentaires dans les domaines des assurances-maladie et accidents, des assurances de capitaux et de rentes ainsi que de l'indemnité journalière.**

➤ **Combinées hospitalisation et soins**

Global vous offre, au sein d'une seule et même couverture, un large éventail de prestations dans le domaine des soins et de l'hospitalisation.

Global classic répond parfaitement aux besoins de protection des familles tout en proposant des rabais particulièrement attractifs.

Global mi-privée et privée tous les avantages de l'assurance Global auxquels s'ajoute le choix du confort hospitalier, en division mi-privée ou privée.

Global smart complète généreusement votre assurance de base, dans le domaine des soins et de l'hospitalisation, à un tarif avantageux.

➤ **Frais d'hospitalisation**

Complémentaire d'hospitalisation vous propose 4 niveaux de prise en charge pour vous permettre un plus grand confort et une couverture plus étendue que l'assurance obligatoire des soins.

H-Bonus vous offre, avant chaque hospitalisation, le choix de la division (commune, mi-privée ou privée) et vous fait profiter d'un système de bonus.

Hôpital senior vous permet de souscrire, même après l'âge de la retraite, à une assurance complémentaire d'hospitalisation.

Soins complémentaires

Bonus place au premier plan les démarches de prévention pour votre santé. Grâce à son système de bonus, vous pourrez tirer profit de prestations d'assurance de premier ordre à des conditions avantageuses.

Soins complémentaires vous évite de devoir assumer directement des frais importants en matière de soins médicaux et pharmaceutiques.

Premium vous offre une couverture complète et généreuse pour les soins ambulatoires, les mesures de prévention et des prestations inédites pour vos dépenses courantes.

Soins complémentaires spécifiques

ActiVita constitue le complément idéal aux assurances obligatoires en cas d'accident, lors d'une activité professionnelle ou privée.

Acrobat l'assurance accident pour enfants, comprend 3 niveaux de couverture qui permettent de faire face aux conséquences financières d'une invalidité ou d'un décès.

Alternia une solution pour la prise en charge de vos traitements de médecines douces prodigués par des médecins.

Dentaire plus se décline en plusieurs niveaux de couverture et prend en charge des traitements dentaires pouvant engendrer des coûts importants.

Dentaire plus-Kids couvre exclusivement les traitements d'orthodontie prodigués aux enfants de 0 à 18 ans.

Mundo vous permet de couvrir les conséquences financières d'une maladie ou d'un accident survenant à l'occasion d'un séjour à l'étranger.

SafetyPro l'assurance accident idéale pour les travailleurs indépendants et salariés. Elle vous offre une solution optimale pour faire face aux conséquences financières provoquées par un accident, dans le cadre professionnel comme privé.

Vitalis propose une couverture de soins en cas de maladie et d'accident spécialement adaptée aux seniors.

Indemnités journalières, rentes et capitaux

H-Capital permet de prévoir le versement d'un capital qui compense certains frais consécutifs à une hospitalisation.

Indemnité journalière en cas d'hospitalisation une protection particulièrement recommandée afin de compenser une perte de revenu (ex: frais supplémentaires pour une aide-ménagère).

Indemnités journalières une protection particulièrement recommandée pour éviter une lacune de couverture en cas d'incapacité de travail.

KidsProtect apporte un soutien financier aux familles d'enfants atteints d'un cancer, dès le début du traitement.

ProVista & ProVista^{light} vous donne accès à un capital adapté à vos besoins en cas d'invalidité et/ou de décès par accident.

SafeCapital vous permet, pour une prime modique, de bénéficier d'un capital en cas de décès par accident ou à la suite d'une affection soudaine (accident vasculaire cérébral ou infarctus du myocarde, par exemple).

Sekunda vous prémunit à moindres coûts contre les frais liés à une incapacité de réaliser vos travaux ménagers en cas d'accident.

SanaVista vous permet, pour une prime modique, de bénéficier d'un capital d'appoint en cas de décès ou d'invalidité par suite de maladie.



Protection juridique

Legis^{sana} défend vos intérêts en cas de litige médical.

Le Groupe Mutuel dispose d'une gamme complète d'assurances de protection juridique pour les particuliers qui vous sont présentées dans notre brochure «Votre spécialiste en matière de sécurité juridique et matérielle»

	Les prestations	L'assurance obligatoire (LAMal)	Global 1 (GL1), Global 2 (GL2), Global 3 (GL3) et Global 4 (GL4)	Global Classic (GI), Global mi-privée (GMP) et Global privée (GP)	Global smart 1 (GO1), Global smart 2 (GO2) et Global smart 3 (GO3)	Soins complémentaires (SC), niveau 1 (SC1), niveau 2 (SC2), niveau 3 (SC3), niveau 4 (SC4)	Bonus	Premium
Hôpital	Hospitalisation en Suisse	Division commune d'un hôpital répertorié jusqu'à concurrence du tarif du canton de résidence de l'assuré	Division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	GI: Division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois) GMP: Division mi-privée, dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois) GP: Division privée, dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	GO1 et GO2: Division commune dans toute la Suisse (prestation maternité: délai de carence, 12 mois) GO3: Division mi-privée ou privée, max. 180 jours/année civile (prestation maternité: délai de carence, 12 mois)	Pas de prestation, à compléter par l'une de nos assurances d'hospitalisation	Pas de prestation, à compléter par l'une de nos assurances d'hospitalisation	Pas de prestation, à compléter par l'une de nos assurances d'hospitalisation
	Hospitalisation d'urgence à l'étranger	Jusqu'au double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse	CHF 500.–/jour, max. 60 jours/année civile	GI: pas de prestation GMP: CHF 1000.–/jour, max. 60 jours/année civile GP: CHF 1500.–/jour, max. 60 jours/année civile (CHF 3000.–/jour, max. 60 jours/année civile grâce à l'option privée monde)	CHF 100 000.–/an (somme d'assurance globale pour l'ensemble des frais de traitements à l'étranger)			
	Indemnités frais privés en cas d'hospitalisation		GL1 et GL2: CHF 100.–/cas GL3 et GL4: CHF 200.–/cas	GI: pas de prestation GMP et GP: CHF 200.–/cas				
	Frais d'accompagnement en milieu hospitalier		GL1 et GL2: CHF 600.–/année civile GL3: CHF 600.–/année civile GL4: CHF 700.–/année civile	GI: max. CHF 600.–/année civile GMP et GP: CHF 700.–/année civile	Lors de la visite d'un proche en cas d'hospitalisation à l'étranger, frais de voyage effectifs, CHF 250.–/jours, max. CHF 2000.– pour les frais de pension et de logement			
Médicaments	Médicaments limités	Selon liste des spécialités LS	GL1: 70%, max. CHF 800.–/année civile, GL2: 90%, max. CHF 800.–/année civile GL3 et GL4: 90%, prescriptions limitées	90%, prescriptions illimitées	90%, illimité	SC1: 90%, max. CHF 600.–/année civile, SC2: 90%, max. CHF 800.–/année civile, SC3 et SC4: 90% des frais	90%, illimité	90%, illimité
	Médicaments hors-liste		GL1: 70%, max. CHF 800.–/année civile, GL2: 90%, max. CHF 800.–/année civile GL3 et GL4: 90%, prescriptions limitées	90%, prescriptions illimitées	90%, illimité	SC1: 90%, max. CHF 600.–/année civile, SC2: 90%, max. CHF 800.–/année civile, SC3 et SC4: 90% des frais	90%, illimité	90%, illimité
Médecine alternative	Médecines douces	Disciplines pratiquées par un médecin reconnu: acupuncture, homéopathie, phytothérapie, médecine traditionnelle chinoise, médecine anthroposophique, thérapie neurale	GL1 et GL2: Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 2000.–/année civile GL3: Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 3000.–/année civile GL4: Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 6000.–/année civile	GI: Liste étendue de thérapies médecine douce, 80%, max. CHF 10 000.–/année civile grâce à l'option « plus ». Franchise annuelle CHF 300.– dès 19 ans GMP et GP: Liste étendue de thérapies médecine douce, CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 6000.–/année civile	GO1: Liste étendue de thérapies médecine douce, 30% illimité GO2: Liste étendue de thérapies médecine douce, 60% illimité GO3: Liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité	SC1: Prestation uniquement pour ostéopathie, sophrologie, acupuncture, homéopathie, électroacupuncture: CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 500.–/année civile SC2: CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 2000.–/année civile SC3: CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 3000.–/année civile SC4: CHF 70.– max./séance, jusqu'à CHF 4000.–/année civile	Liste étendue de thérapies médecine douce, 90% illimité	90%, max. CHF 5'000.– par année civile dont max. CHF 1'000.– pour les massages
Cures	Cures thermales en Suisse prescrites par le médecin	CHF 10.–/jour, max. 21 jours/année civile	GL1 et GL2: 60%, max. CHF 300.–/année civile GL3: 80%, max. CHF 500.–/année civile GL4: 90%, max. CHF 750.–/année civile	GI: CHF 80.–/jour, max. CHF 800.–/année civile GMP et GP: 80%, max. CHF 750.–/année civile	GO1: pas de prestation GO2: 50%, max. 30 jours/année civile GO3: 90%, max. 30 jours/année civile	SC1: 50%, max. CHF 250.–/année civile, SC2: 60%, max. CHF 300.–/année civile, SC3: 80%, max. CHF 500.–/année civile SC4: 80%, max. CHF 750.–/année civile	90% illimité (max. 30 jours/an)	90%, max. 30 jours/année civile
	Cures thermales à l'étranger prescrites par le médecin		GL1 et GL2: pas de prestation GL3: 50%, max. CHF 500.–/année civile GL4: 80%, max. CHF 1000.–/année civile	GI: pas de prestation GMP et GP: 80%, max. CHF 1000.–/année civile		SC1 et SC2: pas de prestation SC3: 50%, max. CHF 500.–/année civile SC4: 80%, max. CHF 1000.–/année civile		
	Cures de convalescence prescrites par le médecin		GL1 et GL2: CHF 20.–/jour, max. 30 jours/année civile GL3 et GL4: CHF 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	GI: pas de prestation GMP et GP: CHF 25.–/jour, max. 30 jours/année civile		SC1: CHF 15.–/jour, max. 30 jours/année civile SC2: CHF 20.–/jour, max. 30 jours/année civile SC3 et SC4: CHF 25.–/jour, max. 30 jours/année civile	90% illimité (max. 30 jours/an)	90%, max. 30 jours/année civile
	Cures de convalescence prescrites par le médecin suite à une hospitalisation		GL1 et GL2: CHF 40.–/jour, max. 30 jours/année civile GL3 et GL4: CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	GO1: pas de prestation GO2: 50%, max. 30 jours/année civile GO3: 90%, max. 30 jours/année civile	SC1: CHF 30.–/jour, max. 30 jours/année civile SC2: CHF 40.–/jour, max. 30 jours/année civile SC3 et SC4: CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile	90%, max. 30 jours/année civile	
Aide à domicile et frais de placement		GL1: 70%, max. CHF 1500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 200.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans) GL2: 80%, max. CHF 1500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 250.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans) GL3: 90%, max. CHF 2500.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans) GL4: 90%, max. CHF 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	GI: CHF 80.–/jour, max. CHF 800.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement GMP et GP: 90%, max. CHF 3000.–/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement. Grâce à l'option Global junior, CHF 300.–/année civile pour la garde d'enfants malades à domicile (12 ans)	GO1 et GO2: 50%, max. CHF 1500.–/année civile pour l'aide à domicile GO3: 90%, max. CHF 2500.–/année civile pour l'aide à domicile	SC1: CHF 1000.–/année civile SC2: CHF 1500.–/année civile SC3: CHF 2500.–/année civile SC4: CHF 3000.–/année civile	90% illimité pour les frais de placement et d'accompagnement, 90%, max. CHF 2500.–/an pour l'aide à domicile, CHF 20.–/jour (max. 30 jours/an) pour les repas à domicile suite à une hospitalisation	90%, max. CHF 2'500.–/année civile	
Lunettes et verres de contact	Enfants CHF 180.–/année civile jusqu'à 18 ans révolus (verres/lentilles uniquement)	GL1 et GL2: CHF 100.–/période de 3 ans GL3: CHF 150.–/période de 3 ans GL4: CHF 200.–/période de 3 ans	GI: Adultes CHF 150.– chaque 3 années, enfants CHF 150.–/année civile GMP et GP: CHF 200.–/période de 3 ans	GO1: CHF 150.–/période de 3 ans GO2 et GO3: CHF 200.–/période de 3 ans	SC1: pas de prestation SC2: CHF 100.–/période de 3 ans SC3: CHF 150.–/période de 3 ans SC4: CHF 200.–/période de 3 ans	CHF 150.–/période de 3 ans	Lunettes et lentilles: enfants jusqu'à 18 ans, CHF 150.– chaque année, adultes dès 19 ans, CHF 500.– par 3 ans. Correction chirurgicale de la vue: participation de 90%, max. CHF 800.– pour toute la durée du contrat.	
Moyens auxiliaires	Selon liste des moyens et appareils (LMA)	GL1: 70%, max. CHF 300.–/année civile GL2: 90%, max. CHF 300.–/année civile GL3 et GL4: 90%, max. CHF 1000.–/année civile	90%, max. CHF 1000.–/année civile		SC1: 80%, max. CHF 200.–/année civile, SC2: 90%, max. CHF 300.–/année civile, SC3: 90%, max. CHF 1000.–/année civile SC4: 90%, max. CHF 1500.–/année civile	90% illimité	90%, illimité	
Maternité	Echographie	Selon la LAMal	90% sans limite du nombre d'examen	90% sans limite du nombre d'examen		90% des frais		
	Cours de préparation à l'accouchement	CHF 150.–/grossesse	CHF 150.–/grossesse	GI: pas de prestation GMP et GP: CHF 150.–/grossesse		CHF 150.–/grossesse		
	Indemnité		Indemnité unique d'allaitement de CHF 100.–/enfant	Indemnité unique d'allaitement de CHF 100.–/enfant		CHF 100.–/enfant		
Prévention	Mammographies	Selon la LAMal	90% sans limite du nombre d'examen	90% sans limite du nombre d'examen		90% des frais	90% illimité	90% illimité
	Vaccins	Traités comme cas particuliers selon la LAMal	GL1: 70%, max. CHF 150.–/année civile, GL2: 90%, max. CHF 150.–/année civile GL3: 90%, max. CHF 200.–/année civile, GL4: 90%, max. CHF 250.–/année civile	GI: 90%, max. CHF 150.–/année civile GMP et GP: 90%, max. CHF 250.–/année civile	90%, illimité	SC1: 90%, max. CHF 100.–/année civile, SC2: 90%, max. CHF 150.–/année civile, SC3: 90%, max. CHF 200.–/année civile SC4: 90%, max. CHF 250.–/année civile	90% illimité	90% illimité
	Test Elisa ou HIV	Traités comme cas particuliers selon la LAMal	CHF 50.–/année civile	CHF 50.–/année civile		CHF 50.–/année civile	90% illimité	90% illimité
	Autres prestations	Conseils et cours de diététique selon cas particuliers fixés dans la LAMal	GL1: Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 150.–/année civile grâce à l'option Global senior GL2: Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 200.–/année civile grâce à l'option Global senior GL3 et GL4: Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	GI: Examens gynécologiques préventifs 90% sans limite du nombre d'examen. Check-up 90%, une fois tous les 3 ans. Grâce à l'option « plus », 50%, max. CHF 500.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, prestations pour désintoxication tabac et alcool), 50%, max. CHF 200.–/année civile pour le fitness et CHF 50.–/séance (max. 3 conseils sur 3 ans) pour les conseils et cours de diététique GMP et GP: Grâce à l'option Global junior, participation aux cotisations d'activités sportives CHF 30.–/année civile. Conseils et cours de diététique 50%, max. CHF 250.–/année civile grâce à l'option Global senior	GO1: 90%, max. une fois tous les 3 ans pour les check-up, 50%, max. CHF 200.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, fitness, prestation pour désintoxication du tabac), CHF 50.–/jour, max. 30 jours/année civile GO2 et GO3: 90%, max. une fois tous les 3 ans pour les check-up, 50%, max. CHF 200.–/année civile pour la promotion Santé (école du dos, fitness, prestation pour désintoxication du tabac). Pour les cures de désintoxication de l'alcool, CHF 100.–/jour, max. 30 jours/année civile	SC1: pas de prestation, SC2: 80%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, SC3: 80%, max. CHF 150.–/période de 3 ans, SC4: 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans SC1: 80%, max. CHF 200.–/année civile, SC2: 90%, max. CHF 300.–/année civile, SC3: 90%, max. CHF 1000.–/année civile SC4: 90%, max. CHF 1500.–/année civile	90% illimité pour les bilans de santé tous les 3 ans, 50%, max. CHF 200.–/année civile pour la promotion Santé (fitness, école du dos, prestations pour désintoxication tabac et alcool). Conseils et cours de diététique (CHF 50.– par séance, max. 3 conseils sur 3 ans), désintoxication du tabac ou de l'alcool, Check-up: 90%, max. CHF 800.–/3 ans	50%, max. CHF 500.–/année civile pour: école du dos, fitness, séances d'entraînement dans un but de réadaptation placées sous la direction d'un maître de sport spécifiquement formé, conseil diététique (CHF 50.– par séance, max. 3 conseils sur 3 ans), désintoxication du tabac ou de l'alcool.
Traitements dentaires	Traitements dentaires en cas de maladie	Maladies du système de la mastication traitées par un médecin-dentiste	GL1: 60%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, GL2: 80%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, GL3: 80%, max. CHF 150.–/période de 3 ans, GL4: 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans	GI: pas de prestation GMP et GP: 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans	GO1: pas de prestation GO2: Jusqu'à 18 ans, 80%, max. CHF 2000.–/année civile. Dès 19 ans, 50%, max. CHF 500.–/année civile GO3: Jusqu'à 18 ans, 50%, max. CHF 2000.–/année civile. Dès 19 ans, 50%, max. CHF 1000.–/année civile	SC1: pas de prestation, SC2: 80%, max. CHF 100.–/période de 3 ans, SC3: 80%, max. CHF 150.–/période de 3 ans, SC4: 80%, max. CHF 200.–/période de 3 ans	Contrôle dentaire annuel max. CHF 75.–/an	Soins dentaires 75%, max. CHF 500.–/année civile Orthopédie dento-faciale pour les assurés jusqu'à 18 ans: 75%, max. CHF 3'000.–/année civile
	Traitements dentaires en cas d'accident	Accidents dentaires traités par un médecin-dentiste	GL1: 60%, max. CHF 4000.–/cas, GL2: 80%, max. CHF 4000.–/cas, GL3: 80%, max. CHF 6000.–/cas, GL4: 80%, max. CHF 8000.–/cas	GI: pas de prestation GMP et GP: 80%, max. CHF 8000.–/cas		SC1: 80%, max. CHF 3000.–/cas, SC2: 80%, max. CHF 4000.–/cas, SC3: 80%, max. CHF 6000.–/cas SC4: 80%, max. CHF 8000.–/cas		
Frais de transport et sauvetage	Frais de transport	50%, max. CHF 500.–/année civile	GL1: 60%, max. CHF 1000.–/année civile GL2: 80%, max. CHF 1000.–/année civile GL3: 80%, max. CHF 2500.–/année civile GL4: 90%, max. CHF 5000.–/année civile	GI: max. CHF 5000.–/année civile GMP et GP: 80%, max. CHF 5000.–/année civile	90%, illimité (max. CHF 100 000.– à l'étranger)	SC1: 50%, max. CHF 500.–/cas SC2: 80%, max. CHF 1000.–/cas SC3: 80%, max. CHF 2500.–/cas SC4: 80%, max. CHF 5000.–/cas	90%, illimité	90%
	Frais de sauvetage	50%, max. CHF 5000.–/année civile (prestations couvertes en Suisse uniquement)	GL1: 60%, max. CHF 600.–/année civile GL2: 70%, max. CHF 600.–/année civile GL3: 80%, max. CHF 1000.–/année civile GL4: 80%, max. CHF 800.–/année civile	GI: CHF 40.–/séance, max. CHF 800.–/année civile GMP et GP: 80%, max. CHF 800.–/année civile		SC1: CHF 500.–/année civile SC2: CHF 600.–/année civile SC3: CHF 700.–/année civile SC4: CHF 800.–/année civile	2 séances de psychothérapie/an, max. CHF 140.–	90%, max. CHF 1000.–/année civile
Autres prestations		GL1: Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 300.–. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 2000.–/année civile GL2: Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 300.–. Suppléments de tarifs, CHF 600.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 2500.–/année civile GL3: Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 400.–. Suppléments de tarifs, CHF 800.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 3000.–/année civile GL4: Indemnité de CHF 2000.– déduits par maladie ou accident. Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 500.–. Suppléments de tarifs, CHF 1000.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 3000.–/année civile	GI: 90% illimité pour les interventions visant à la correction des oreilles. Stérilisation volontaire 90%, illimité. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité, grâce à l'option « plus ». GMP et GP: Stérilisation volontaire 80%, max. CHF 500.–. Suppléments de tarifs, CHF 1000.–/année civile. Grâce à l'option Global Senior, séjours de mise en forme CHF 300.–/année civile et soins palliatifs, 90%, max. CHF 3000.–/année civile	GO1 et GO2: Libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 100%. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité GO3: Libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 100%. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité. Prise en charge des frais d'hospitalisation à l'étranger, max. CHF 3000.–/jour, 60 jours/année civile grâce à l'option « Upgrade hospitalisation en cas d'urgence à l'étranger »	Stérilisation volontaire SC1: 80%, max. CHF 200.–/année civile, SC2: 80%, max. CHF 300.–/année civile SC3: 80%, max. CHF 400.–/année civile, SC4: 80%, max. CHF 500.–/année civile Indemnité frais privés en cas d'hospitalisation à l'étranger, max. CHF 3000.–/jour, 60 jours/année civile grâce à l'option « Upgrade hospitalisation en cas d'urgence à l'étranger »	Libre choix du médecin pour les soins ambulatoires en Suisse, 90% illimité. Consultation pour deuxième avis médical 90%, illimité. Prise en charge des frais d'expédition pour la livraison des médicaments à domicile	Contraception et stérilisation volontaire: 90%, max. CHF 500.–/année civile Prise en charge des frais pour des cotisations à un club sportif ou pour des abonnements annuels de piscine et de ski: 90%, max. 200.–/année civile Garde d'enfants malades à domicile: 90% max. CHF 300.–/année civile	
Montant max./année					Pour les prestations à l'étranger (traitements ambulatoires, hospitalisation, frais de transport, rapatriement, recherche et sauvetage), CHF 100 000.–/an	SC1: CHF 8000.–, SC2: CHF 10000.–, SC3: CHF 15000.–, SC4: CHF 20000.–		
Groupe Mutuel Assistance	Selon les limites fixées par les conditions générales d'assurance du Groupe Mutuel Assistance	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	Selon détail des conditions générales d'assurance Groupe Mutuel Assistance

Les compléments d'hospitalisation

Nom du modèle	Hospitalisation en Suisse	Hospitalisation d'urgence à l'étranger
 Assurance complémentaire d'hospitalisation (HC)	Niveau 1: Division commune dans toute la Suisse Niveau 2: Division mi-privée dans toute la Suisse Niveau 3: Division privée dans toute la Suisse Niveau 4: Division privée dans le monde entier	60 jours à: Niveau 1: 500.- CHF/ jour Niveau 2: 1000.- CHF/ jour Niveau 3: 1500.- CHF/ jour Niveau 4: 3000.- CHF/ jour
<p>3 franchises à choix pour les niveaux 2, 3 et 4: CHF 0.-, CHF 1000.- ou CHF 3000.-.</p> <p>Les conditions particulières d'assurance prévoient certaines limitations de durée et de montant des prestations (en cas de grossesse et d'accouchement: délai de carence, 12 mois).</p>		
 H-Bonus (HB)	Libre choix de la division dans toute la Suisse. Participation à charge de l'assuré selon la division choisie: Division commune 0.- CHF Division mi-privée 100.- CHF/ jour max 30 jours par année civile Division privée 200.- CHF/ jour max 20 jours par année civile	Pas de prestations
<p>Système de bonus: deux échelons de primes (80% et 100%) sont applicables. La prime à l'adhésion correspond à 80% de la prime ordinaire. Lorsque l'assuré est hospitalisé en division privée ou mi-privée, la prime de l'année civile suivant la période de référence correspond à 100% de la prime ordinaire et ce pour une durée de 3 ans.</p> <p>Prestation en cas de grossesse et d'accouchement: délai de carence, 12 mois.</p>		

Santé - Un service de qualité

Gagnez en sérénité

➤ **Le Groupe Mutuel occupe plus de 2800 collaborateurs dans toute la Suisse afin d'assurer à sa clientèle un service de qualité.**

Nous avons à cœur de vous proposer, en plus de nos différents produits d'assurances, des services exclusifs et performants, **afin de simplifier votre quotidien.**

➤ **Votre carte d'assuré**

Simple et efficace

Votre carte d'assuré simplifie la délivrance des médicaments par les pharmaciens équipés d'un lecteur. Grâce à elle, vous disposez également du **numéro de téléphone du secours médical d'urgence, ainsi que du numéro de la centrale d'information de votre caisse-maladie.**

➤ **Une seule adresse**

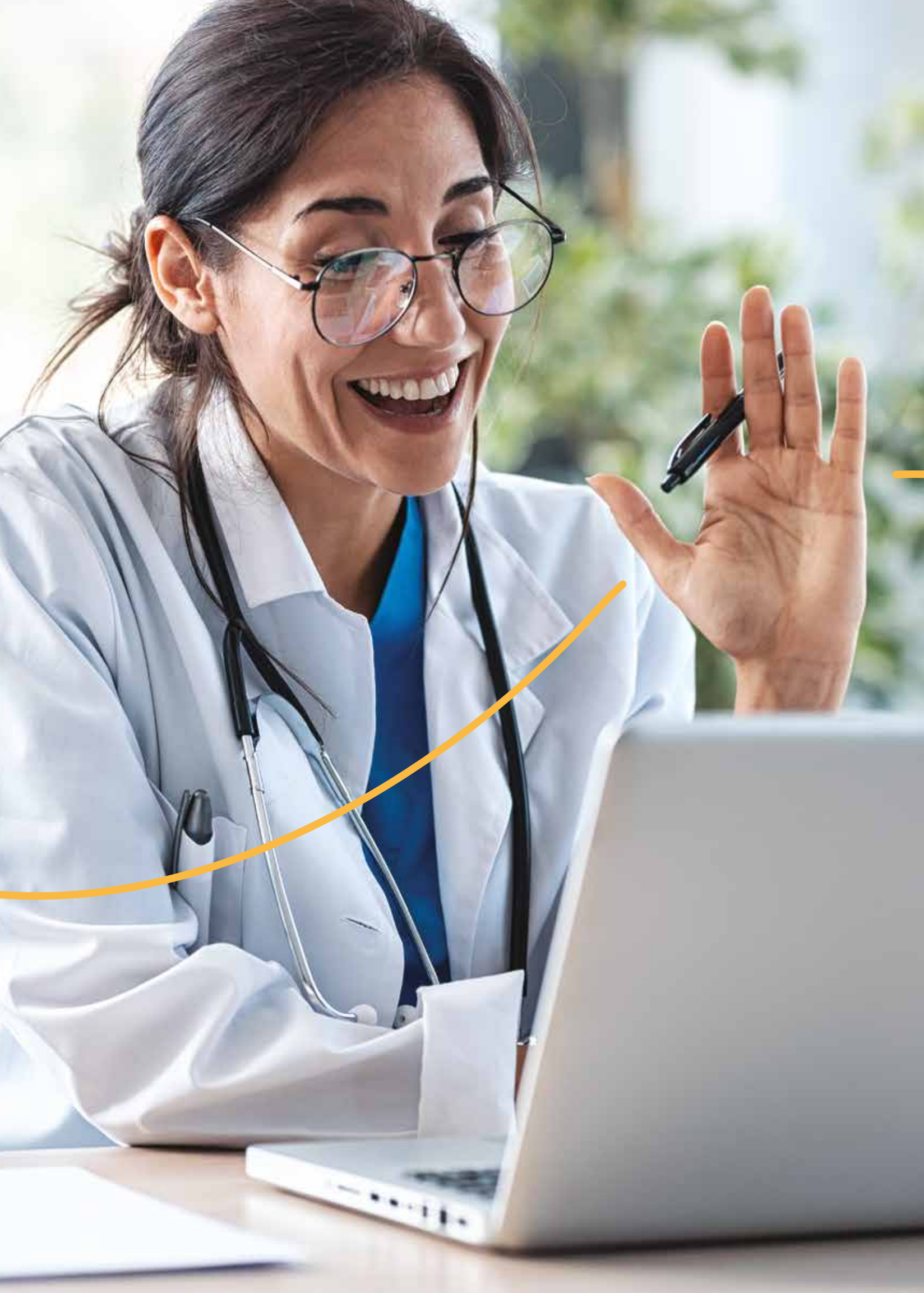
Pour le remboursement de vos prestations

Envoyez électroniquement vos documents tels que factures originales, bons de délégation ou courriers grâce à notre **Espace client** ou par poste à l'attention de votre caisse-maladie, Rue des Cèdres 5, 1919 Martigny en indiquant, si possible, votre numéro d'assuré.

➤ **Mag**

Restez informé

Notre magazine vous informe et vous conseille sur nos **produits et services, ainsi qu'en matière de santé.**



➤ Toujours à votre écoute, près de chez vous

Un service de proximité

Plus de **2800 collaborateurs** se tiennent à votre disposition dans toute la Suisse, vous assurant ainsi un service et une relation de qualité en toutes circonstances.

Près de **200 conseillers en assurance et prévoyance** répondent à toutes vos interrogations concernant vos couvertures d'assurance, lors d'entretiens **en agence, par téléphone ou directement chez vous, selon vos préférences.**

Par ailleurs, **110 conseillers clientèle** vous accueillent dans nos quelque **40 agences** réparties dans toute la Suisse afin de répondre à toutes vos questions concernant votre assurance, vos décomptes de prestations, vos primes ou votre contrat. Où que vous soyez en Suisse, soyez sûrs d'être parfaitement conseillés!

Retrouvez notre réseau d'agences sur www.groupemutuel.ch/agences.

➤ Groupe Mutuel Assistance

Numéro d'appel d'urgence 24h sur 24

24h sur 24, 7j/7, au +41 848 808 111, des professionnels vous répondent et vous apportent un soutien ainsi qu'une assistance immédiate et efficace, en cas d'accident en Suisse ou à l'étranger.

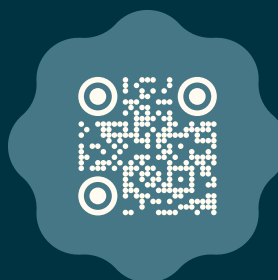
Ce service est **entièrement gratuit** et n'est pas lié à la conclusion d'une assurance complémentaire.

➤ Votre Espace client

vous simplifie la vie

- Scannez et envoyez vos factures instantanément.
- Consultez vos documents et remboursements.
- Modifiez vos contrats et vos données personnelles.

Téléchargez l'application et créez votre compte.



➤ LeClub

www.groupemutuel.ch/leclub

Bénéficiez de nombreux avantages dans les domaines de la santé, des loisirs, du sport ou du bien-être, sur présentation de votre carte d'assuré. Participez également à des concours exclusifs, organisés en collaboration avec nos partenaires.

Des produits d'assurance à la hauteur de vos exigences

- Le Groupe Mutuel réunit plusieurs sociétés indépendantes, actives dans les domaines de **l'assurance-maladie et accidents, de l'assurance-vie, des assurances de patrimoine et des assurances entreprise** (indemnité journalière, assurance-accidents, prévoyance professionnelle et assurance-maladie complémentaire).

Renseignez-vous sur la large palette de couvertures que nous vous offrons.







Conseils personnalisés et sans engagement

0848 803 111
groupemutuel.ch

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Option Libre Passage / Fondation Collective Option

